

BON DE COMMANDE 2020

Contact : gobelets@ipalle.be

Numéro de commande Ipalle

Date de commande

COORDONNEES DU CLIENT

Commune :

Festivité concernée :

Personne de contact :

Nom :

Email :

GSM :

N° TVA :

EVENEMENT

Période de l'événement :

Date d'enlèvement au CTR :

Date de redépose au CTR (avant 10h du lundi au vendredi) :

(maximum 48H après la fin de la festivité)

		Prix TVAC	Quantité	Total
NETTOYAGE				
Le Baroudeur 25cl	Grande caisse de 600 unités	41,8 €		0,00 €
Le Petit Baroudeur 10 cl	Petite caisse de 250 unités	17,5 €		0,00 €
La Baroudeuses 1,5L	Pichet 1 unité	0,1 €		0,00 €
TOTAL				

Par la présente, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales reprises au verso ----->

Date

Nom

Signature

Commandes - contacts - informations

Toutes les commandes doivent parvenir par e-mail à l'adresse : gobelets@ipalle.be - Toute modification de commande, annulation, demande d'information, changement de personne de contact, réclamation sur le service ... doivent également parvenir uniquement à l'adresse gobelets@ipalle.be

Disponibilité et commande du matériel

Les commandes doivent parvenir chez Ipalle 1 mois avant la date de sortie du matériel. Passé ce délai, Ipalle s'efforcera d'assurer la meilleure prestation possible en fonction du matériel disponible.

Mise à disposition et retour du matériel

La location est effective au moment où le client prend possession du matériel dans l'entrepôt. Le client reconnaît avoir reçu le matériel en bon état, apte au fonctionnement, avec les accessoires nécessaires, le tout propre, entretenu correctement, en règle avec les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Toute boîte entamée (clés de sécurité ouvertes) sera entièrement comptabilisée. Les boîtes rendues avec les clés de sécurité intactes, ne seront pas facturées.

Le matériel sera rendu en bon état et redéposé au CTR d'Ipalle, Drève des Alliés 122 à Thuin : les gobelets seront sales mais débarassés des déchets et rangés dans la caisse d'origine qui sera propre à manipuler. Dans le cas contraire, les tarifs appliqués seront les suivants :

Gobelet abimé : 0,50€/gobelet (abimé = mordu, fortement griffé, languette cassée, pliée ou mordue nécessitant d'être coupée)

Gobelet : 1 € / gobelet cassé ou manquant

Pichet : 5 € / pichet cassé ou manquant

Boîte de rangement : 25 € / boîte et/ou partie abîmée ou manquante

Un inventaire contradictoire sera effectué avec le client lors de la reprise du matériel loué. En cas d'absence du client, l'inventaire est effectué à l'entrepôt et seul l'inventaire du loueur fera foi, aucune contestation ne sera admise.

L'enlèvement et/ou la reprise du matériel se fera directement par le client au Centre de Transfert des Déchets du Gibet, Drève des Alliés 122 à 6530 Thuin

Durée de location

La restitution du matériel est obligatoire à l'expiration de la période de location prévue.

Si le client conserve tout ou une partie du matériel au-delà de la durée de location initialement déterminée, il se verra facturé 25 € par jour de retard.

Responsabilités

La responsabilité, la garde matérielle et juridique du matériel mis à disposition sont transférées lors de la mise à disposition au client qui assume cette garde sous son entière et seule responsabilité. Ipalle décline toute responsabilité du fait des accidents qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation du matériel loué.

Utilisation lors des festivités

Le client s'engage à exploiter le matériel strictement dans des conditions normales d'utilisation, conformément à sa destination initiale et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer (vandalisme,...).

Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel loué. De convention expresse entre les deux parties, le prêt ou la sous-location du matériel loué est strictement interdit.

Lors de la vente de boissons aux festivaliers, une caution d'un montant suivant doit obligatoirement être appliquée de la sorte : **Gobelet : 1 € / gobelet - Pichet : 5 € / pichet**

Si Ipalle constate qu'une caution inférieure ou supérieure est appliquée, il se réserve le droit de mettre fin à la convention avec effet immédiat.

Facturation

Nos prix s'entendent Toutes Taxes Comprises, hors assurance. La facturation sera effective au retour du matériel loué, après comptage et validation de son état.

Toute facture n'ayant pas fait l'objet de réclamation écrite adressée à Ipalle avec accusée réception dans les dix jours suivant sa réception est réputée acceptée.